

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 24 février 1964

La séance est ouverte à onze heures du matin.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE CONGO—DES PRÊTRES CANADIENS AURAIENT ÉTÉ BLESSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): En ce qui concerne la nouvelle parue dans les journaux de ce matin selon laquelle deux prêtres canadiens ont été blessés au cours d'une révolte qui a éclaté dans une mission du Congo, le premier ministre peut-il faire une déclaration à ce sujet ou tout au moins faire savoir au pays quelles mesures ont été ou seront prises pour parer à d'autres incidents semblables et pour protéger les ressortissants canadiens?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le ministère des Affaires extérieures a reçu, ce matin, un télégramme qui dévoile les faits connus au moment où il a été expédié. On nous dit qu'un rapport plus complet sera transmis par câble plus tard aujourd'hui ou demain. Pour le moment, sur la foi des renseignements reçus, je puis révéler que trois religieux canadiens, les Frères Desfossés, Bruneau et Buisnières, de la mission du Sacré-Cœur, ont été blessés au cours d'une attaque de la mission. On les a évacués et ils reposent maintenant à l'hôpital des Nations Unies à Léopoldville. D'après ce qu'on nous dit, deux des blessés ne sont pas alités tandis que l'autre, qui aurait reçu une flèche dans le bras, ne serait pas blessé gravement. En plus de ces trois religieux blessés, deux autres, les Frères Labonté et Veillette, étaient indemnes, mais ont aussi été évacués à Léopoldville. Le brigadier Dextraze, chef canadien de l'état-major de la force des Nations Unies au Congo, a participé à l'opération d'évacuation.

C'est tout ce que je puis dire pour le moment, mais dès que nous aurons reçu d'autres renseignements, je serai heureux de les communiquer à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le premier ministre a-t-il reçu des renseignements au sujet des représentants canadiens des autres dénominations religieuses dans cette région, et saurait-il quelles mesures a prises le chef

canadien de l'état-major de la force des Nations Unies pour protéger ces personnes contre d'autres accidents graves?

Le très hon. M. Pearson: Je puis ajouter qu'on a pensé évidemment aux mesures de protection à prendre et que le gouvernement central congolais a détaché des troupes congolaises dans la région des troubles. Nous espérons que ces soldats réussiront à rétablir l'ordre. De toute façon, je fournirai volontiers des renseignements supplémentaires dès que j'en aurai.

CHYPRE—PARTICIPATION POSSIBLE DU CANADA À LA FORCE CHARGÉE DE MAINTENIR LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lamberg (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais poser au premier ministre une question sur le projet du secrétaire général des Nations Unies à l'égard de Chypre. Peut-il nous mettre au courant des négociations et nous dire s'il y a eu des engagements de la part du Canada; en particulier, y a-t-il eu de la part des Nations Unies une autre requête pour l'utilisation des troupes canadiennes à Chypre?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je regrette que mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne soit pas ici pour répondre à cette question. Il est indisposé. Je puis dire que l'affaire est encore à l'étude aux Nations Unies, et je crois que les délibérations du conseil de sécurité ont été remises en attendant la suite des négociations entre le secrétaire général des Nations Unies, le gouvernement de Chypre et les autres gouvernements directement intéressés.

On espère qu'en conséquences de ces négociations, des dispositions pourront être prises pour l'établissement d'une force affectée au maintien de la paix, qui serait associée aux Nations Unies et acceptable pour le gouvernement de Chypre. Les négociations ne sont pas terminées et, par conséquent, je ne suis pas en mesure d'en dire davantage à ce sujet.

Aucune requête supplémentaire n'a été formulée pour obtenir la participation du Canada à l'établissement d'une telle force mais, comme la Chambre le sait, nous avons posé certaines conditions qui, croyons-nous, devraient être remplies avant que le Canada participe à la formation d'une force de ce genre.